lafarelesoliviers.com

la mantesada

votre magazine municipal de La Fare-les-Oliviers | novembre 2017 - N°77

Gaspillage alimentaire

Préservons nos ressources et mangeons mieux !

P. 12

08 Vivre :
Du nouveau sur vos lignes de bus

14 Travaux :
Le réaménagement du centre touche à sa fin

Sommaire

votre magazine municipal de La Fare-les-Oliviers - novembre 2017 - n°77

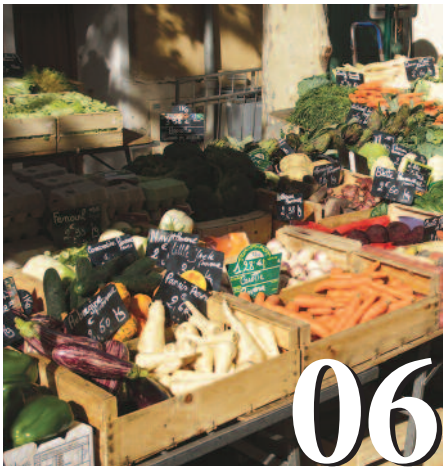

06 Vivre

L'école Paul Doumer fait peau neuve 6

La maison de retraite Saint Jean inaugure son nouveau pôle d'activités et de soins adaptés 7

Du nouveau sur vos lignes de bus ! 8

Un nouveau souffle pour le marché hebdomadaire ! 10

11 Sortir, bouger, découvrir

La spécialité farenque se fait attendre ! 11

12 Village en action

Le gaspillage alimentaire - jeter moins, manger mieux et préserver nos ressources naturelles ! 12

Les travaux de réaménagement du centre touchent à leur fin ! 14

La fare-les-Oliviers devient "Ville Nature" 16

Lutte contre la chenille processionnaire du pin 18

19 S'informer

Services municipaux - ça déménage ! 19

Délibérations du Conseil Municipal 20

État civil 21

Cartes grises - permis de conduire 22

23 La Tribune de l'Opposition 23

La Mantesada

Journal d'information municipal édité par la Mairie de La Fare-les-Oliviers, place Camille-Pelletan, 13580 La Fare-les-Oliviers - **Directeur de la publication :** Olivier Guirou - **Comité de rédaction :** Service communication - **Photos :** Ville de La Fare-les-Oliviers, Fotolia, ONF, Artcom - **Conception et direction artistique :** Artcom - **Impression :** Imprimerie Masson - **Dépôt légal :** Juin 2013 - **Tirage :** 3.900 exemplaires - **Novembre - N°77**

Édito

En ce mois de novembre, l'année touche tout doucement à sa fin. 2017 aura été riche en événements pour le village, surtout dans le domaine des grands projets d'infrastructure.

Grâce à l'investissement de l'équipe municipale et des entreprises, le chantier de réaménagement du centre a gardé le rythme depuis son démarrage au mois de janvier. Les travaux se sont déroulés selon l'échéancier défini et se termineront probablement avec une légère avance au mois de mars 2018. La période la plus difficile est dorénavant derrière nous avec la réouverture de l'avenue Foch en Décembre, permettant ainsi de rétablir la traversée du centre. Pour la dernière phase de travaux sur la portion les Jardins de Saint Marc – sortie ouest du village, une circulation alternée sera mise en place pour minimiser l'impact sur le trafic routier.

L'inauguration du gymnase Jérôme Fernandez fut un autre événement marquant de l'année. C'est vraiment une très grande fierté d'avoir pu mener à bien ce magnifique projet pour nos associations et établissements scolaires. Ce bâtiment durable en plein cœur du village est fidèle à nos engagements en termes de développement responsable. L'utilisation de matériaux durables et de techniques innovantes de chauffage et d'éclairage permettront de faire des économies d'énergie considérables.

Le projet d'éco-quartier sur le site de l'ancienne école Sainte Exupéry est également un bel exemple de ce qui peut être réalisé lorsqu'on souhaite limiter l'impact environnemental d'une nouvelle construction. La protection des espaces naturels, la gestion des ressources, la performance thermique des logements et la préservation de la biodiversité sont des axes essentiels du projet dont le démarrage des travaux est prévu au mois de janvier. À la place de cet ancien équipement énergivore sortira de terre un nouveau quartier durable où il fera bon vivre.

L'ensemble de nos projets d'aménagement visent à répondre aux besoins de la population, tout en tenant compte des 3 piliers (environnemental, social et économique) indissociables d'un développement écoresponsable. Ainsi, nous tentons de porter un nouveau regard sur l'évolution du village, de créer une dynamique vertueuse afin d'apporter, à notre niveau, des réponses pertinentes aux enjeux dictés par la transition énergétique.

Enfin, l'équipe municipale travaille sur un schéma directeur de circulation afin de mieux sécuriser les déplacements sur l'ensemble de la commune et notamment les modes doux.

C'est grâce à une vision globale et intégrée des actions environnementales engagées par les services municipaux que le village a été récompensé dans le cadre du concours « ville nature ». Les 2 libellules que vous pourrez bientôt observer sur les panneaux d'entrée de village témoignent des efforts menés par la commune pour protéger ses espaces naturels et préserver la biodiversité. Dans une société où la demande de logements et d'équipements ne cesse de croître, les collectivités locales doivent innover pour construire la ville de demain. Une ville durable, qui accorde encore une place importante à la nature, préservant nos ressources, nos paysages et notre territoire.

Très Sincèrement

Olivier Guirou
Maire de La Fare-les-Oliviers
Vice-président du Conseil de Territoire du Pays Salonais

“ Une ville durable, qui accorde encore une place importante à la nature, préservant nos ressources, nos paysages et notre territoire ”

1

2

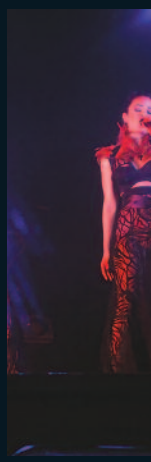

5

6

10

11

12

15

16

17

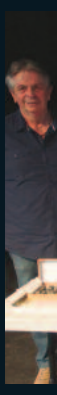

20

21

Retour en images

3

4

7

8

9

13

14

18

19

22

1. 13/07/17 : Sardinade
2. 19/07/17 : journée d'accueil des pupilles des pompiers
3. 25 au 29 août : Sainte Rosalie
4. 25 au 29 août : Sainte Rosalie
5. 25 au 29 août : Sainte Rosalie
6. 25 au 29 août : Sainte Rosalie
7. 25 au 29 août : Sainte Rosalie
8. 27/08/17 : Cérémonie en hommage au résistant Charles Galland
9. 01/09/17 : Goûter de Sainte Rosalie des seniors
10. 09/09/17 : Forum des associations
11. 12/09/17 : Inauguration du PASA de la Maison de retraite Saint Jean
12. 16/09/17 : Concours « Peintres en Liberté »
13. 30/09/17 : Inauguration de l'exposition « La France en OPEX »
14. 13/10/17 : Concert du groupe « Superbus »
15. 14/10/17 : Spectacle « Petite Peur et Grand Frisson » à la bibliothèque municipale Denise Sicard
16. 14 et 15 octobre : Fête de l'Olive et du Vin
17. 14 et 15 octobre : Fête de l'Olive et du Vin
18. 15/10/17 : Concours culinaire « A la recherche de la spécialité farenque »
19. 18/10/17 : remise de prix pour le concours « Peintres en Liberté » à la maison de retraite Saint Jean
20. 21/10/17 : Atelier créatif d'Halloween à la bibliothèque municipale Denise Sicard
21. 31/10/17 : Atelier de maquillage d'Halloween à la bibliothèque municipale Denise Sicard
22. 01/11/17 : Commémoration en mémoire des combattants civils et militaires morts en Afrique du Nord

jeunesse |

L'école Paul Doumer fait peau neuve !

L'école Paul Doumer accueille les écoliers farencs depuis 1932. Elle a été rénovée et agrandie à plusieurs reprises et à différentes époques. La dernière extension remonte à 2007.

Les différents chantiers ont été réalisés pour répondre aux besoins ponctuels des écoles maternelle et élémentaire, sans prendre en compte le fonctionnement du groupe scolaire dans sa totalité. Aujourd'hui, enseignants, élèves et personnel des écoles évoluent dans des espaces pas toujours adaptés aux différentes utilisations : éloignement des bâtiments, problèmes d'accessibilité, morcellement des bâtiments, pièces en enfilade sans accès indépendant.

L'équipe municipale a donc souhaité travailler sur un projet de réhabilitation et d'extension, permettant d'optimiser l'organisation générale des 2 écoles, de créer un nouveau réfectoire, une salle périscolaire dédiée et réaliser de nouvelles salles d'activités.

Cependant, lors de la réalisation d'un diagnostic technique des 2 écoles, des problèmes structurels liés à la vétusté des bâtiments de l'école maternelle ont été relevés. Au vu de l'importance des travaux à réaliser, l'équipe municipale a pris la décision de repenser le projet dans sa totalité pour qu'il ne devienne pas une couche supplémentaire du mille-feuille des réhabilitations précédentes. Le projet initial sera donc complété par la démolition et la reconstruction de l'école maternelle ainsi qu'une réhabilitation complète de l'école élémentaire avec une remise aux normes de l'ensemble des bâtiments.

Pour un chantier d'une telle envergure sur un site occupé, il va sans dire que l'objectif de l'équipe municipale est de limiter au maximum les nuisances. La démolition de l'école maternelle sera réalisée hors période scolaire et l'échéancier des travaux sera adapté au maximum à la vie des écoles pour limiter les désagréments. Par ailleurs, la technique de construction choisie utilise un procédé de préfabrication en atelier de certains éléments (planchers, habillages de façades …) pour limiter le temps de construction sur site et ainsi réduire la durée du chantier.

À l'instar des projets de l'école de la Pomme de Pin et du gymnase Jérôme Fernandez, une attention toute particulière sera portée à la qualité environnementale des nouveaux bâtiments. Le cahier des charges exigera une démarche bâtiment durable, intégrant des énergies renouvelables permettant ainsi de réduire les besoins énergétiques du bâtiment.

Ecole Mirabilis à Marseille,
construite en utilisant un procédé de préfabrication des éléments en atelier

ANNEE SCOLAIRE 2018 – 2019

Les pré-inscriptions scolaires des enfants nés en 2015 auront lieu en Mairie Annexe – ESPACE FAMILLE

les lundis et mercredis de 8 h 30 à 12 h du lundi 8 janvier au mercredi 7 février 2018

Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En dehors de cette période et/ou pour tout renseignement, contacter le service Education au 04 90 45 46 21

seniors |

La maison de retraite Saint Jean inaugure un nouveau pôle d'activités et de soins adaptés

Le 12 septembre dernier, la maison de retraite Saint Jean a inauguré son Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA). Ce nouveau lieu de vie, très attendu par les résidents, les familles et le personnel de l'établissement, permet une meilleure prise en charge des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et d'autres troubles psycho-comportementaux.

Selon les dernières projections démographiques de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), le vieillissement de la population française se poursuivra au cours des prochaines décennies. Ce phénomène pose des défis majeurs en termes de prise en charge des personnes âgées et le traitement des problèmes de santé associés au vieillissement.

C'est pour cette raison que L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes) Saint Jean travaille depuis de nombreuses années sur le projet de création d'un PASA. L'établissement souhaitait proposer de nouvelles solutions, porteuses d'espoir, pour accompagner les résidents et leurs familles, souvent désemparées face aux maladies neurodégénératives.

Ainsi, cette nouvelle structure développe une approche non-médicamenteuse pour améliorer le bien-être et la qualité de vie des résidents. Ces thérapies dites « relationnelles » favorisent le maintien du lien social, tout en mobilisant les fonctions sensorielles et cognitives des résidents pour qu'ils puissent retrouver les gestes simples de la vie quotidienne.

Divers spécialistes interviennent dans le cadre des activités proposées par le PASA. Médecins, psychologues, ergothérapeutes … 12 résidents bénéficient régulièrement de ces animations thérapeutiques : ateliers de jardinage, de mémoire, d'éveil des sens ou encore de musicothérapie. Pour Madame Guillemette, responsable de site, les premiers résultats sont encourageants car le personnel a déjà pu observer « des gestes retrouvés, un apaisement des résidents, une relation soignante chaleureuse et attentive ».

Olivier Guirou a tenu à saluer la contribution des partenaires institutionnels « Je voudrais remercier le conseil départemental et l'Agence Régionale de Sainté (ARS) qui nous ont permis d'ouvrir ce PASA. J'espère que nos résidents qui rencontrent des difficultés liées aux maladies neurodégénératives pourront profiter d'une qualité de vie grandement améliorée à travers ces activités qui vont leur être proposées ».

Coût du projet : 700 000 €

Financés par la Caisse nationale de solidarité pour autonomie, le conseil départemental, L'Agence Régionale de Santé, le Plan d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées / handicapées et la maison de retraite Saint Jean.

Du nouveau sur vos lignes de bus !

Au cours des derniers mois, les circuits de transports collectifs et scolaires ont subi d'importants changements en raison des travaux de réaménagement du centre-ville, suivis par la mise en place de nouveaux circuits au mois de septembre. Certains arrêts ont été définitivement changés de place et les trajets légèrement modifiés.

L'objectif du projet de réaménagement du centre était non seulement d'améliorer l'esthétique, le confort et la sécurité des usagers, mais également de procéder à la remise aux normes des trottoirs en termes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des familles avec poussettes et des personnes âgées.

La largeur minimale légale des trottoirs étant de 1m40, la chaussée a été réduite à 5m20, une largeur qui ne permet pas à 2 autocars de se croiser. Dans un centre historique, il est toujours difficile d'appliquer les nouvelles normes de sécurité dans un espace contraint, délimité par les bâtiments anciens. Lors de leur construction, seuls les piétons et carrioles circulaient dans les rues de la Fare les Oliviers ! Dans un tissu urbain ancien, satisfaire les exigences en termes d'accessibilité piétonne nécessite inévitablement quelques adaptations du plan de circulation des véhicules.

De ce fait, l'équipe municipale et les différents services des transports ont travaillé ensemble afin d'adapter les trajets des lignes régulières et scolaires. Ainsi, pour assurer la fluidité du trafic et la sécurité des usagers, les transports collectifs et scolaires n'empruntent plus l'axe avenue Maréchal Foch / avenue Pasteur. Seule la ligne 13, assurée par un minibus des « Bus de l'Etang » continuera de traverser le centre.
Les élus ont notamment souhaité équilibrer le nombre de transports publics en faisant passer la ligne 17 (30 allers-retours / jour) par le bas du village et la ligne 16 (30 allers/retours / jour) par le haut du village.

Nouveaux circuits de bus : *(conf. plan ci-dessus)*

LIGNE 13 : Velaux - Berre l'Etang
Pas de changement. Le minibus « *Bus de l'Etang* » continuera de traverser le centre.

LIGNE 16 : Lançon - Aix-en-Provence
Les arrêts de l'église ont été supprimés, remplacés par les arrêts du Grand Jas (Rue du Souvenir Français / Chemin du Grand Jas) à 600m.

LIGNE 17 : Salon - Aéroport Marseille Provence
Les arrêts « *Coggiola* » ont été déplacés de quelques mètres du cours Aristide Briand jusqu'à l'avenue de Broglie, devant le centre culturel Jean Bernard.

Les arrêts :

- **Arrêt Broglie**
- **Arrêt des Gramenières**
- **Arrêt du grand jas**
- **Arrêt Cassin**
- **Arrêt Les Barrales**
- **Arrêt Favier**
- **Arrêt La Giraude**
- **Arrêt Chemin Meunier**
- **Arrêt Les Guigues**

Nouveau terminus pour la ligne 16 Lançon-Aix-en-Provence

À la rentrée 2017, le pôle de correspondance du parking relais Kyrpton a été renforcé au sud d'Aix-en-Provence. L'objectif étant de réduire le nombre de grands véhicules en centre-ville.

Par conséquent, la ligne 16 Lançon-Aix en Provence, assurée par le réseau Cartreize, ne fait plus son terminus à la gare routière. La ligne s'arrête au parking-relais Krypton.

C'est ensuite le réseau « Aix en Bus » qui prend le relais pour le trajet en ville. La correspondance est offerte sur les lignes 4, 7,8, 9, 16, 19.

Depuis le 2 octobre, les horaires de la ligne 16 ont été légèrement modifiés afin d'optimiser les correspondances avec le réseau « Aix en Bus ».

Élaboration d'un schéma directeur de circulation

Parallèlement aux travaux en centre-ville, un schéma directeur de circulation incluant des pistes cyclables et cheminements piétons sur l'ensemble de la commune est en cours d'étude.

L'objectif est de mieux sécuriser toutes les formes de déplacements, notamment les modes doux, tout en favorisant un meilleur partage de l'espace public.

Il s'agit de favoriser les modes doux comme alternative et complément à la voiture et aux transports en commun.

L'équipe municipale travaille notamment sur la lisibilité et la continuité des itinéraires et l'organisation des flux quotidiens des périphéries vers le centre du village.

Pour plus d'informations sur les transports collectifs et scolaires, vous pouvez contacter le service transports au 04 90 45 46 25

jeunesse |

Un nouveau souffle pour le marché hebdomadaire !

Fini le marché du samedi cantonné au cours Charles Galland ! Le projet d'agrandissement sur lequel l'équipe municipale travaille depuis de longues années, va enfin voir le jour à partir de janvier 2018. A partir du nouvel an, les étals s'installeront non seulement sur le cours Charles Galland, mais aussi sur l'avenue Pasteur, fermée à la circulation.

Le projet d'agrandissement du marché est une histoire qui remonte à loin et impossible à envisager tant que les rues du centre formaient encore une route départementale. Resté dans les cartons depuis 2008, ce projet d'agrandissement était tributaire de la mise en circulation de la déviation et de l'achèvement des travaux de réaménagement du centre.

Grâce au travail mené par l'équipe municipale et l'investissement des commerçants, le marché va enfin pouvoir évoluer et accueillir de nouveaux producteurs et artisans sur l'avenue Pasteur à partir du mois de janvier. Le village de l'après-déviation commence à prendre forme !

Ce sont les commerçants du centre qui inaugureront l'extension de marché lors du Marché de Noël les 9 et 10 décembre. Commerçants et exposants animeront le centre du village pendant 2 jours pour le plus grand plaisir des petits et grands. Ensuite, les festivités de Noël continueront les samedis 16 et 23 décembre avec un marché des commerçants exceptionnel sur l'avenue Pasteur pour vous donner des idées de cadeaux pour les fêtes de fin d'année.

À partir du 6 janvier, le marché hebdomadaire accueillera de nouveaux stands proposant ainsi un plus grand choix de produits, complémentaires de ceux du marché traditionnel. Les commerçants, très investis dans le projet, se réjouissent d'avance de savoir que le centre du village gagnera en convivialité grâce à l'agrandissement du marché du samedi matin. « Cela nous permettra de retrouver l'ambiance du marché d'autrefois » explique Jocelyne Roux « les gens pourront prendre le temps de faire leur marché, boire un café et retrouver les amis. On apprécie toujours ces moments où l'avenue Pasteur devient piétonne ».

L'agrandissement du marché entraînera une modification de la réglementation de circulation. Tous les samedis, l'avenue Pasteur et le cours Charles Galland seront fermés à la circulation et au stationnement entre 6h et 13h. Les 260 places de stationnement du centre (parking Gambetta, Espace Louis Granon, Espace Menasri, parking du Gymnase Jérôme Fernandez) permettront de se garer à proximité du marché.

culture |

La spécialité farenque se fait attendre !

La deuxième édition du concours culinaire « A la recherche de la spécialité farenque » s'est déroulée cette année dans le cadre de la Fête de l'Olive et du Vin. Malgré un nombre de participants en baisse, la qualité et l'originalité des recettes étaient au rendez-vous et certaines ont frôlé de très près le titre tant espéré de « spécialité farenque ».

De la « Gariguette » (brioche salée) en passant par les « Amelines » (croquants à l'amande) ou encore la Cigale (biscuit au chocolat), il y en avait pour tous les goûts. Les candidats avaient pris soin de privilégier des saveurs locales, de trouver un lien entre leurs spécialités et l'histoire du village mais aussi de porter une attention toute particulière au conditionnement. En effet, cette année, le cahier des charges précisait que les candidats devaient imaginer sous quelle forme leurs spécialités pourraient être commercialisées.

Les participants ont donné du fil à retordre aux membres du jury - les discussions animées en étaient la preuve ! Cette année, le concours a été parrainé par Arnaud Schumacher, chef du Royal Provence et également membre de l'Académie Nationale de Cuisine. Il était assisté par les autres membres du jury : Christophe Carlotti, chef à domicile "2C" et disciple d'Escoffier, Sébastien Maillet, artisan traiteur "L'Authentique Traiteur", Michel Belli, chef cuisiner de la cuisine centrale, Annie Cuilleiries-Michel, présidente de l'Office Municipal de la Culture et Myriam Seiler, adjointe à la culture, au tourisme et à la communication.

Les « Petits Cœurs Farencs » de Jean-Luc Martin ont remporté les suffrages du jury. Il a néanmoins manqué quelques petits points à ce bonbon à base de pâte d'olive et de coing fourré d'une amande pour devenir la spécialité farenque.

Rendez-vous est d'ores et déjà donné pour l'année prochaine aux amateurs de recettes gourmandes !

Concours "À vos crayons !"

La bibliothèque municipale Denise Sicard a organisé un concours de création de marque-pages, ouvert aux enfants âgés entre 6 et 11 ans. Les dessins des 23 participants ont été exposés à la bibliothèque et soumis au vote du public au cours de l'été. En tout, 115 adhérents se sont exprimés et les résultats ont été annoncés au mois de septembre.

Dans la catégorie 6-8 ans, c'est le dessin tout en couleur imaginé par Chloé Leborgne qui a remporté le premier prix. Chez les 9-11 ans, c'est Nathan Cocriamont qui a séduit les votants avec son dessin minutieux. Les marque-pages ont été imprimés et sont d'ores et déjà proposés aux lecteurs.

Un grand bravo à tous les deux !

Développement durable

Le gaspillage alimentaire - jeter moins, manger mieux et préserver nos ressources naturelles !

Selon les chiffres de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), 10 millions de tonnes de produits alimentaires sont gaspillés chaque année en France. Ce gaspillage a lieu à toutes les étapes de la production et de la consommation. La restauration scolaire n'échappe pas à ce phénomène. Pourtant, il est essentiel pour nos jeunes écoliers de bien manger à midi et de faire le plein d'énergie pour affronter le reste de la journée ! Ainsi, le gaspillage alimentaire constitue une double préoccupation : le bien-être de nos enfants et la préservation des ressources.

Outre le coût du gaspillage alimentaire, estimé en France à hauteur de 16 milliards d'euros par an, son impact sur l'environnement est également à prendre en considération : gaspillage de ressources naturelles (eau, surface agricoles…), pollutions liées à la production des aliments (utilisation de pesticides, engrais chimiques…), à leur transport et à leur destruction.

Ainsi, le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire vise à réduire de moitié le gaspillage alimentaire à l'horizon 2025. C'est pourquoi la commune de La Fare les Oliviers a souhaité relever le défi de diminuer le volume des déchets alimentaires issus des différents restaurants municipaux : multi-accueil les Péquelets, groupe scolaire Paul Doumer, groupe scolaire de la Pomme de Pin et foyer Désiré Graziano. Au printemps, le service Agenda 21 a lancé une étude pour quantifier le gaspillage alimentaire sur les différents sites. Cette étude a été réalisée en partenariat avec les équipes de la restauration municipale et le personnel de service. Les restes non-consommés ont été pesés sur une semaine permettant ainsi d'établir un

En moyenne, un enfant consomme 70% de son repas

Pesée des restes non consommés

premier constat. En parallèle, des échanges entre les différents services ont eu lieu afin de déterminer les éventuelles causes du gaspillage et d'identifier les perspectives d'amélioration.

Une fois ces résultats analysés, plusieurs axes de travail ont été définis afin d'amorcer la diminution des restes non-consommés :

- La présentation des plats
- La composition des menus
- L'organisation du réfectoire
- La réduction des emballages
- La convivialité du temps repas

Une attention toute particulière sera portée aux écoles et à la crèche car l'alimentation des jeunes occupe une place centrale dans les préoccupations de l'équipe municipale. Ainsi, l'étude a permis de démontrer que les accompagnements sont très souvent boudés par les enfants (39%), ce qui amène les acteurs du projet à concentrer leurs efforts en priorité sur cet aspect du gaspillage. Il s'agit avant tout d'encourager les enfants à manger l'intégralité de leur repas

Pour chaque baguette non consommée, nous gaspillons l'équivalent d'une baignoire d'eau

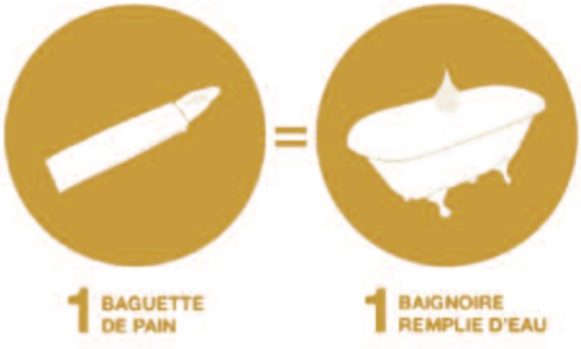

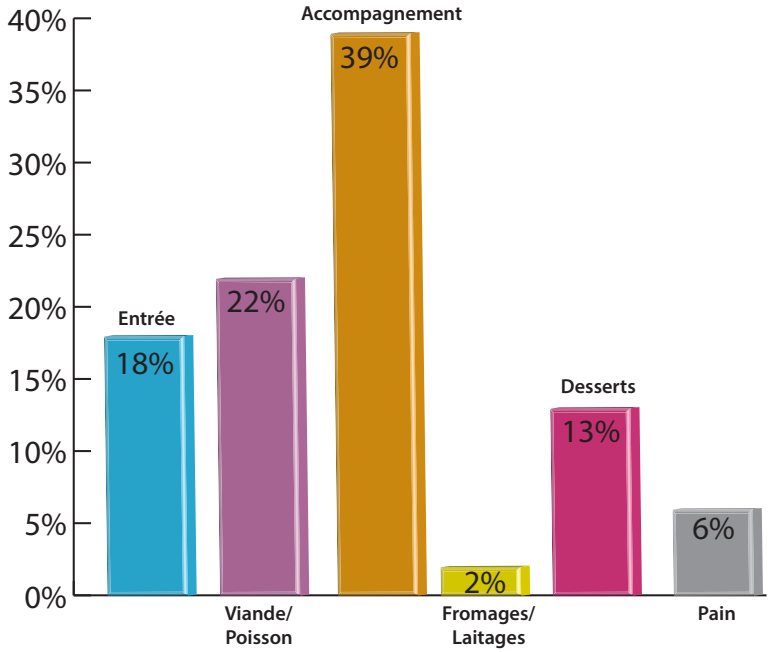

Répartition du gaspillage par composant sur les 3 000 repas servis dans les 6 établissements

À terme, au-delà de la réduction du gaspillage, cette action a également pour objectif de favoriser l'intégration des circuits courts d'approvisionnement et d'augmenter la part du bio dans les repas préparés par la restauration municipale. L'équation est simple : jeter moins et manger mieux, c'est préserver nos ressources naturelles !

Nos jeunes écoliers valorisent les déchets !

Depuis 2012, les bio-fermenteurs de la cuisine centrale permettent la valorisation d'une partie des déchets alimentaires issus des écoles pour fournir du compost utilisé ensuite par le service des espaces verts.

Cette année, le pôle jeunesse a mis en place un poulailler pédagogique permettant aux demi-pensionnaires de la cantine de travailler sur un projet « anti-gaspi ».

Au travers de ces 2 actions, les enfants prennent conscience non seulement des possibilités de recyclage mais également du volume des aliments gaspillés.

Les travaux de réaménagement du centre touchent à leur fin !

RETOUR SUR LES 11 DERNIERS MOIS

Les travaux de réaménagement du centre ont débuté en janvier 2017.

Quelques mois difficiles s'en sont suivis en raison de la fermeture des avenues Foch et Pasteur, axe principal du trafic de transit.

C'est au mois de juillet que le carrefour du centre a été coupé. Pendant 3 semaines, la traversée est-ouest et nord-sud du centre était impossible, engendrant des difficultés de déplacements pour l'ensemble des farencs.

Petit à petit, la circulation a été rétablie au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

D'ici quelques semaines, les derniers engins de chantier quitteront l'hyper centre.

Mais les travaux, qu'ont-ils permis d'améliorer exactement ?

L'ensemble des travaux réalisés avaient pour objectif d'améliorer le cadre de vie ainsi que la sécurité de l'ensemble des usagers. L'équipe municipale a souhaité créer un centre-ville agréable à vivre où les habitants pourraient accéder plus facilement aux commerces et aux services.

Avant les travaux de réaménagement, certaines parties des trottoirs étaient tellement étroites que 2 piétons ne pouvaient se croiser. Régulièrement les passants devaient descendre sur la chaussée, se mettant ainsi en danger.

L'élargissement des trottoirs, le rétrécissement de la route et la création de parvis piétons a donc permis de mettre fin à ces difficultés et ainsi donner la priorité à la circulation piétonne.

La majorité des commerces a également été rendue accessible aux personnes à mobilité réduite, aux familles avec poussettes et aux personnes âgées. Ces travaux, habituellement à la charge des commerçants ont été financés dans le cadre du projet de réaménagement.

D'autres mesures visent également une meilleure sécurité des usagers. La mise en place de feux asservis à la vitesse au carrefour de la cave viticole et aux jardins de Saint Marc a pour objectif de ralentir les automobilistes lors de la traversée de l'hyper centre.

La mise en place de chicanes utilisant des zones de stationnement alternées est aussi destinée à améliorer la sécurité routière. L'objectif est double : ralentir les véhicules par le biais d'un rétrécissement de la voie et conserver des places de stationnement de courte durée à proximité des commerces.

Pour ce qui concerne le choix de l'éclairage urbain à base de LED, il permettra non seulement une meilleure qualité de lumière, mais réduira également son coût économique et environnemental (pollution lumineuse et atmosphérique).

Trottoirs élargis

Feu asservi à la vitesse

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

Un dernier petit détail, qui passe parfois inaperçu, est la disparition des lignes téléphoniques et câbles électriques sur les façades des bâtiments du centre.

Enfouis depuis 2015, ce n'est qu'une fois le chantier de réaménagement achevé qu'il est enfin possible d'apprécier l'absence de ces câbles disgracieux. Outre l'amélioration de l'esthétique du centre, les lignes enterrées sont dorénavant à l'abri des intempéries.

Chicanes de ralentissement

Eclairage LED

Vers la fin des travaux du centre

L'achèvement des travaux sur l'avenue Foch est prévu pour la fin novembre. Initialement annoncé pour la mi-novembre, ce délai a été rallongé afin de pouvoir incorporer la réfection des réseaux d'eaux pluviales ainsi que de la voirie de la Traverse des Ecoliers en face de l'école Paul Doumer. La circulation sera rétablie en décembre.

Ensuite, démarrera la dernière phase des travaux qui permettra de rénover les trottoirs et la route allant des Jardins de Saint Marc jusqu'à la sortie ouest du village. Néanmoins, la mise en place d'un alternat par feux tricolores permettra de maintenir la voie ouverte limitant au maximum l'impact sur la circulation dans le centre du village.

À la fin du mois de mars, l'ensemble des travaux du centre sera achevé. Le chantier de réaménagement du centre aura duré en tout 14 mois, un délai bien plus court que celui de 18 mois, annoncé dans la Mantesada de janvier.

Consciente des désagréments importants provoqués par ce vaste chantier, l'équipe municipale a tout mis en œuvre afin que l'échéancier soit respecté et que les travaux se déroulent sans encombre majeur.

Très rapidement, la vie du centre reprendra et l'ensemble des usagers pourra apprécier ce nouveau cadre de vie grandement amélioré grâce aux aménagements réalisés.

Développement durable

La Fare-les-Oliviers devient “ Ville Nature ”

Dans la continuité des actions engagées en faveur du développement durable et la préservation de la biodiversité, la commune a participé cette année à l'opération « Capitale Française de la Biodiversité ». Pour cette première participation, le village a été récompensé, rejoignant les lauréats labellisés « ville nature ». La Fare les Oliviers pourra désormais fièrement afficher les 2 libellules obtenues aux entrées du village

Vergé communal

Ville nature » récompense les collectivités pour les efforts menés en termes de protection des espaces naturels, de préservation de la biodiversité ainsi que la place accordée à la nature en ville. Le nombre de libellules, de 1 à 5, symbolise la qualité et l'ampleur de cet engagement. La Fare les Oliviers a été récompensée dans la catégorie « villes de 2000 à 10000 habitants ».

Le thème de l'édition 2017 du concours était « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité », un principe qui fait partie de la politique d'aménagement de l'équipe municipale. Il n'est pas toujours simple de concilier besoins humains et préservation de la nature, mais l'école de la Pomme de Pin ou encore le futur éco-quartier Saint Exupéry sont des exemples d'actions où la végétalisation urbaine et la biodiversité ont été prises en compte dès l'élaboration du cahier des charges.

La gestion raisonnée des espaces verts fait également partie des atouts de la commune. Depuis 2015 une gestion plus écologique et respectueuse de l'environnement a été mise en œuvre. L'abandon des produits phytosanitaires, la lutte biologique, la plantation d'espèces adaptées au climat méditerranéen, la création de jardins secs nécessitant peu

Rond-point de la Pomme de Pin, aménagé e

Villes et villages fleuris – La Fare-les-Oliviers obtient le deuxième prix départemental

Au mois de juin, la commune a participé au concours départemental « Villes et Villages Fleuris ». Le jury s'est rendu sur les différents sites présentés dans le dossier : la Place Bizot, le parking Gambetta, le gymnase Jérôme Fernandez, le cimetière de la colline, les Jardins d'Alexis et le rond-point de la Pomme de Pin.

Dans la catégorie « plus de 5 000 habitants », La Fare les Oliviers a terminé deuxième au palmarès 2017 des Bouches-du-Rhône. La commune a été récompensée pour la mise en place d'une stratégie d'aménagement cohérente et les actions pertinentes menées dans le cadre du programme Agenda21.

d'arrosage ou encore l'utilisation des bio fermenteurs pour fabriquer du compost pour les espaces verts ; ce sont autant de solutions permettant d'enrichir la biodiversité et de laisser la nature prendre sa place en ville.

Ce label témoigne également de l'engagement de la commune envers la protection de ses espaces naturels et notamment la colline, classée site Natura 2000 et reconnue pour sa richesse floristique et faunistique. C'est un travail mené en partenariat avec les différents acteurs chargés de l'entretien et la préservation de ce patrimoine naturel : l'Office National des Forêts, la Métropole Aix-Marseille-Provence et diverses associations comme « Les Chasseurs du Castellas », « La Forêt Farenque » ou encore « l'ACOPA ».

n jardin sec

Ainsi, le maintien du verger communal converti en agriculture biologique et le pastoralisme sont des actions ayant un double objectif - réduire le risque incendie tout en favorisant la biodiversité. Par ailleurs, l'installation de ruchers en colline permet de préserver les abeilles, enjeu capital pour l'équilibre des écosystèmes.

Enfin, avec un tiers du territoire occupé par des terrains agricoles, le paysage du village est façonné par des activités comme la viticulture et l'oléiculture. Les Jardins d'Alexis, installés dans la plaine agricole contribuent également à la protection des espaces naturels. Les jardins accueillent un chantier d'insertion, un potager pédagogique pour les écoliers ainsi que des parcelles exploitées par des familles farenques. Tout cela participe au développement d'une agriculture à l'échelle humaine.

Néanmoins, l'octroi de ce label n'est pas une fin en soi. Il marque l'aboutissement d'une première étape. Il deviendra par la suite un outil d'évaluation permettant de mesurer la progression de la commune en matière de biodiversité.

Malgré une petite déception de ne pas pouvoir participer au concours régional permettant d'obtenir une fleur, la deuxième place départementale encourage la commune à continuer ses efforts en matière d'amélioration du cadre de vie.

Jury départemental

Concours départemental de villas fleuries

Lors du concours « Villas Fleuries » au mois de mai, La Fare les Oliviers a accordé le 1er prix à Monsieur Georges Maurel pour sa terrasse végétalisée. Sur l'avenue Pasteur, vous êtes nombreux à admirer depuis le trottoir les différentes variétés de cactus qui « piquent » la

curiosité des passants ! Son jardin a ensuite été présenté au concours départemental des Villes et Villages Fleuris.

C'est au mois d'octobre que le jury a rendu son verdict, distinguant Monsieur Maurel dans la catégorie « balcon, terrasse, fenêtre ou mur végétalisé ». Son jardin a été apprécié pour son investissement personnel et le choix des plantes surprenant et exceptionnel. Parmi les 54 candidats présentés, Monsieur Maurel a obtenu le 1er prix qu'il recevra le 21 novembre lors de la cérémonie de remise de prix à l' l'Hôtel du Département.

Environnement

Lutte contre la chenille processionnaire du pin
Fin du traitement aérien

Si le printemps rime avec beau temps, il rime également avec l'arrivée des chenilles processionnaires ! Tout juste sorties de leur cocon d'hiver, elles descendent des arbres et leurs poils très urticants représentent un risque sanitaire pour les promeneurs et leurs animaux. L'interdiction du traitement par épandage aérien amène l'équipe municipale à expérimenter des méthodes de lutte alternatives.

Pendant de nombreuses années, la commune a pu bénéficier d'un traitement biocide annuel par épandage aérien afin de freiner efficacement la prolifération des nids de chenilles processionnaires. Néanmoins la programmation de ces campagnes de traitement, peu compatibles avec la présence de promeneurs en colline, était difficile en raison des conditions météorologiques changeantes. Ainsi, la réglementation interdit désormais l'épandage aérien.

En complément de ce traitement classique, la commune et la métropole Aix Marseille Provence participent depuis quelques années au déploiement des méthodes innovantes de lutte biologique contre la chenille processionnaire. De ce fait, plusieurs moyens terrestres sont d'ores et déjà utilisés sur les sites naturels très fréquentés. Les éco-pièges à phéromones et nichoirs à mésanges, prédateur naturel de la chenille, seront développés par le biais d'un programme pluriannuel de pose. Cependant, contrairement à l'épandage aérien, ces méthodes de lutte alternative ne peuvent être généralisées à grande échelle.

En 2017, la commune a également bénéficié d'un traitement expérimental de Phéro-Ball Pin, une solution de bio contrôle innovante sur les sites de Saint Exupéry, la Crémade , le Vallon des Pérussiers ainsi que le secteur Sainte Rosalie. Cette solution consiste à projeter des phéromones contenues dans des billes de paintball dans les arbres et permettrait de lutter à plus grande échelle contre la prolifération des processionnaires. Néanmoins, cette méthode est encore au stade d'expérimentation.

Installation d'un nichoir par l'ONF

La prudence s'impose donc pendant la période des processions qui se situe généralement entre le mois de février et avril. Pour vous prémunir contre tout risque d'exposition en colline, il est recommandé :

- d'éviter la fréquentation des zones à proximité d'arbres infestés
- de porter des vêtements couvrants si l'on se rend malgré tout dans ces zones.
- de ne pas manipuler les chenilles et les nids.
- d'éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.
- de surveiller vos jeunes enfants
- de garder vos animaux en laisse (l'animal peut contracter un œdème de Quincke et même aller jusqu'à la nécrose de la langue s'il n'est pas soigné rapidement avec de la cortisone)

En cas de contact, les poils urticants se fixant sur les cheveux et les vêtements, il est recommandé de :

- **prendre une douche tiède avec lavage soigneux des cheveux au shampoing,**
- **changer de vêtements et laver les vêtements contaminés au-dessus de 60°C.**

Services Municipaux

Ça déménage !

Au cours de l'été, plusieurs services municipaux ont déménagé.

CCAS ET RELAIS EMPLOI

Pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à ces 2 services municipaux, de nouveaux locaux ont été aménagés au 20 cours Charles Galland.

Le CCAS et le relais emploi accueillent le public du lundi au vendredi aux horaires suivants :
CCAS - de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (fermé le vendredi après-midi)

RELAIS EMPLOI
de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Accueil du public : 20 cours Charles Galland (rez-de-chaussée)

Adresse postale : Mairie de la Fare les Oliviers, Place Camille Pelletan, BP 39, 13580 LA FARE LES OLIVIERS

Téléphone : 04 86 64 82 82

PORTAIL famille — LA FARE LES OLIVIERS

ESPACE FAMILLE

Dans un souci d'amélioration des relations entre les services municipaux dédiés à la famille et les usagers, la municipalité a créé un nouvel « Espace Famille » en mairie annexe où sont regroupés les services dédiés à l'enfance et à la jeunesse. Inscriptions scolaires, restauration scolaire, périscolaire, mercredi, vacances scolaires, régie restauration et activités péri et extrascolaires. Les familles peuvent dorénavant effectuer toutes leurs démarches en un seul lieu aux horaires suivants :

De 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Accueil du public : rez-de-chaussée de la mairie annexe

Adresse postale : Mairie de la Fare les Oliviers, Place Camille Pelletan, BP 39, 13580 LA FARE LES OLIVIERS

Téléphone :
Inscriptions scolaires : 04 90 45 46 21

Restauration et activités péri et extra-scolaires :
04 90 45 46 09 ou 04 90 45 46 29

Régie (facturation et règlement) :
04 90 45 46 39

Délibérations du conseil municipal du 28 septembre

Décision modificative n° 2 du budget primitif 2017

Il s'agit de procéder à des réajustements des prévisions budgétaires, notamment en dépenses de fonctionnement l'augmentation des fournitures scolaires et des subventions aux coopératives scolaires pour tenir compte de l'évolution des effectifs.
Adopté à la majorité

Indemnité de conseil au Trésorier Principal

Monsieur MARIOTTI succède à Mme GAUCIS MAROIS à la tête des services du trésor public de Salon de Provence. Il s'agit donc de lui attribuer l'indemnité de conseil en lieu et place de Mme GAUCIS MAROIS.
Adopté à l'unanimité

Transformations de postes

Il s'agit de transformer un poste de brigadier-chef principal vacant en poste de gardien Brigadier pour le recrutement d'un Policier Municipal et de passer un poste d'animateur 30 h, à 35 h pour permettre la mutation interne d'une animatrice sur un poste d'ATSEM.
Adopté à l'unanimité

Créations de postes

Il s'agit de créer un poste de gardien brigadier pour le recrutement d'un second policier municipal et, suite à un départ à la retraite, de créer un poste d'adjoint administratif.
Adopté à la majorité

Transformation de postes

Suite à la tenue de la commission administrative paritaire, Monsieur le Maire propose les modifications de postes nécessaires pour prononcer l'avancement des agents concernés.
Adopté à la majorité

Chèques CADHOC

Le cadre règlementaire de certains contrats ne permet pas à la collectivité de verser la prime de fin d'année à certains salariés contractuels, la commune leur attribue des chèques cadeaux à l'occasion des Fêtes de Noël. La valeur du chèque cadeau est fixée à 75.00 €.
Adopté à l'unanimité

Échange sans soulte entre la Commune et Monsieur et Madame François REYMOND de deux terrains de 1 000 m² sis à la Pomme de Pin

Échange sans soulte entre la Commune et Madame Nicole LONG de deux terrains de 500 m² sis à la Pomme de Pin

Les deux délibérations concernent des échanges de terrain dans le cadre du projet de réalisation d'un parking à l'Est du groupe scolaire pour les enseignants et les personnels des écoles.
Adopté à l'unanimité

Choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation/extension du groupe scolaire Paul Doumer

La restauration du groupe scolaire Paul Doumer présente des désordres nécessitant sa démolition/ reconstruction. Nous avons donc demandé un diagnostic du groupe scolaire. Le diagnostic a fait apparaitre des problèmes structurels, non seulement pour la partie restauration, mais pour toute l'école maternelle. Le programme de l'opération a donc évolué avec la démolition/reconstruction de la restauration et de l'école maternelle ainsi que la réhabilitation de l'école élémentaire. Le projet est passé de 1,5 à 5 millions d'euros, nécessitant la mise en œuvre d'une procédure concurrentielle avec négociation pour le choix du maitre d'œuvre. C'est l'agence AT qui a été retenue par le jury technique à l'issue de la procédure.
Adopté à la majorité

Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) au SMED 13

Aujourd'hui la commune est bénéficiaire de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.
Le SMED propose d'être bénéficiaire de ce reversement en lieu et place des communes afin d'en exercer le contrôle avant restitution à la commune.
Adopté à l'unanimité

Dissolution et conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal du Lycée de Velaux

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale le Préfet a pris un arrêté de dissolution du S.I.L.V.
Ce syndicat avait uniquement procédé à l'acquisition d'un terrain situé sur la commune de Velaux, à l'aide d'un emprunt. Mr MAGGI, maire de Velaux, propose que sa commune prenne en charge l'emprunt et récupère le terrain dans son patrimoine.
Adopté à l'unanimité

Adhésion de la commune de Velaux au Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage (SIGV)

Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage (SIGV) - Modification des statuts

La commune de Velaux doit fermer son aire d'accueil qui est située en zone inondable et sollicite sa réintégration dans le syndicat intercommunal des gens du voyage.
L'entrée de Velaux dans le SIGV nécessite une modification des statuts notamment en ce qui concerne les participations qui seront à partir de l'année prochaine, calculées en fonction du nombre d'habitants.
Adopté à l'unanimité

Tarifs de l'école municipale de musique, d'art et de danse Pierre BARBIZET– Délibération modificative

Il s'agit d'intégrer à notre grille tarifaire une nouvelle activité manuelle le «scrapbooking » pour un tarif annuel de 17€ pour les farencs et 19€ pour les extérieurs.
Adopté à la majorité

Subventions complémentaires aux coopératives scolaires

Il s'agit d'adapter les subventions aux coopératives scolaires en fonction de l'évolution des effectifs à la rentrée.
Adopté à l'unanimité

Naissances Filles

JULLIAN Emma	16/07/2017
BOURRELLY Emma	23/07/2017
PARDINI Cléa	18/07/2017
FOUCQUETEAU Valentine	30/07/2017
GOURDOL Tess	08/08/2017
ROBERT Luce	11/08/2017
RIPOCHE Jeanne	22/08/2017
FRANCOIS COTTRAY Luna	29/08/2017
BILLOT Lina	29/08/2017
VALLORD Léna	01/09/2017
MOCQUET Inès	12/09/2017
LODICO Charlotte	11/09/2017
SAROUFIM Tessa	18/09/2017
AUGUET Anna	25/09/2017
JEHL Lynn	01/10/2017
GRAS Eléna	29/09/2017
POUCHAIN Lilou	11/10/2017
BRISEPIERRE Elysa-Rose	11/10/2017

Naissances Garçons

FERSI Jawad	09/07/2017
DE ABREU-SOUSA Thomas	10/07/2017
TEISSIER Gabriel	10/07/2017
VILLA Mylann	14/07/2017
BOROT Noah	02/08/2017
FAVREAU Pierre	05/08/2017
MATTIO Hugo	09/08/2017
ABADIE Elliott	10/08/2017
BRÜCKNER Aaron	16/08/2017
FONTAINE Raphaël	25/08/2017
SALAVERIA Luca	28/08/2017
MANFRÉ Enzo	02/09/2017
SARZANA Sandro	15/09/2017
PACINI Lenzo	17/09/2017
FÉRETTI Thibault	02/10/2017
CHIOUSSE Mattéo	30/09/2017
GUILLOTOT Evan	10/10/2017

Mariages

JABOULIN Jean-Etienne et RIFFAULT Sophie	08/07/2017
LIGEROT Stéphane et BOUMEDIEN Leslie	05/08/2017
KAHLAOUI Bilel et MANSOURI Myriam	11/08/2017
COOLS Bernard et FERRANDIS Sandrine	19/08/2017
DARTHOUX Jérôme et JADOT Nathalie	19/08/2017
SANCHEZ Cédric et HERNANDEZ Léa	02/09/2017
MAAZAOUI Samir et MAGALHAES PEREIRA Tania	02/09/2017
LEROY Pascal et DERRIEN Marine	16/09/2017
GARZENA David et AUNE Emmanuelle	07/10/2017
BRIE Stéphane et CONIL Marlène	14/10/2017

Décès

LE MASSON Monique	10/07/2017
USSEGLIO Roger	19/07/2017
ESCUDIER Simone épouse FEUERSTOSS	04/08/2017
De LORENZO Serge	07/08/2017
VIELLEDENT Renée	11/08/2017
CHAVY Solange veuve CROZAT	15/08/2017
AUDEBRAND Nadine	12/08/2017
LARA Madeleine veuve NUZZO	13/08/2017
BERNARD Francis	19/08/2017
LE COUTEUR Huguette veuve CHAUFAILLE	27/08/2017
MARTIN Jacqueline veuve PICHINOTY	29/08/2017
SAVORNIN Marie-Antoinette veuve BELLOI	25/08/2017
TESTONI Lorenzina veuve MATTIO	31/08/2017
LE BRETON Christian	08/09/2017
TROPINI-COUPIE Monique épouse CHATRY	16/09/2017
SANCHEZ Marie-José épouse MAS	18/09/2017
VALGOI Zeffira veuve SOSIO	04/10/2017
GIRAUD Nelly veuve DEMONTIS	10/10/2017

PACS

La loi n° 2016-1547 du 18 avril 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle confère aux Mairies de nouvelles compétences.

À compter du 1er novembre 2017, le Pacte Civil de Solidarité (PACS) s'effectuera désormais en Mairie.

Il vous appartient de contacter le service Etat Civil pour en connaître la procédure et obtenir un rendez-vous.

Le service d'état civil a enregistré son premier PACS en mairie le 6 novembre entre Alexia Prudhon et Romain Lelong.

infos pratiques |

Cartes grises

Permis de conduire

La réforme des modalités de délivrance des titres dans le cadre du Plan Préfectures Nouvelle Génération continue.

Après les cartes d'identité et les passeports, les demandes de certificats d'immatriculation et de permis de conduire seront traitées uniquement par télé-procédure. Par conséquent, il n'est plus possible de déposer vos dossiers en Mairie depuis le 13 octobre 2017.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour effectuer vos demandes de titres sécurisés.

- Depuis votre domicile, via internet.
- Chez un tiers de confiance (professionnels de l'automobile, auto-école)
- Depuis un point numérique, situé en Préfecture ou Sous-Préfecture
- Dans un espace numérique, chez les partenaires du Ministère de l'Intérieur
- Ultérieurement en Mairie sur un point numérique en libre-service pour les personnes qui ne possèdent pas d'outil informatique.

En créant votre compte sur le site www.ants.gouv.fr, vous aurez accès à ce service pour toutes vos démarches.

Cependant le service des Affaires Générales reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

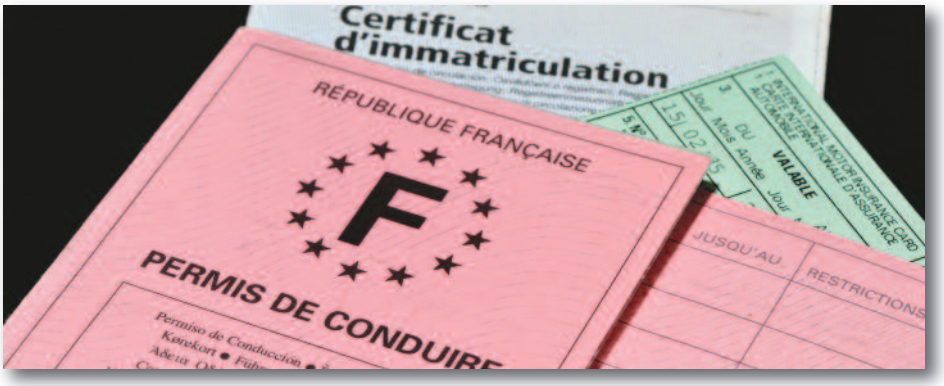

Listes électorales

Un nouvel adressage s'effectue dans certains secteurs de la commune. Si votre lieu d'habitation change d'adresse (suite aux nouvelles dénominations et numérotations de certaines voies), vous devez fournir un justificatif de domicile afin de changer votre domiciliation sur les listes électorales.

De ce fait, vous continuerez de recevoir la propagande électorale et votre carte d'électeur.

Il en est de même pour les électeurs ayant déménagé à l'intérieur de la commune, la production d'un justificatif de domicile permettra la distribution des plis électoraux.

Transports scolaires RAPPEL

Les élèves qui empruntent le bus scolaire vers des établissements situés sur le territoire de l'ex Agglopole Provence (SALON, ST-CHAMAS, ROGNAC, BERRE…) doivent impérativement ramener en Mairie un certificat de scolarité **avant le 30 novembre.**

Recensement de la population

Le recensement des habitants de notre commune s'effectuera du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.
Pour cette enquête, la commune recherche des agents recenseurs. Vous pouvez dès à présent nous faire parvenir vos candidatures en Mairie.

Téléthon 2017

Cette année, La fare-les-Oliviers organise le Téléthon les 1er et 2 décembre , **une semaine avant la date nationale.**
Le programme des animations sera distribué dans vos boîtes aux lettres à la mi-novembre.

L'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales impose de réserver, dans les bulletins d'information diffusés par les communes, un espace d'expression aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les propos et opinions exprimés dans les textes ci-dessous n'engagent que leurs auteurs. Aucune correction n'y a été apportée.

Agir Ensemble

AUCUN TEXTE COMMUNIQUÉ

Mon Parti C'est La Fare

"L'équipe majoritaire a, ces derniers mois, engagé un certain nombre de travaux qui étaient, certes nécessaires, mais qui n'ont pas forcément donné satisfaction en terme d'organisation, de qualité ou de coût.

Que vous souhaitiez débattre des actions menées par la municipalité, comprendre nos prises de position notamment lors des conseils municipaux ou plus simplement vous informer, les élus de l'équipe Mon Parti c'est La Fare se tiennent à votre disposition tous les 1er samedi de chaque mois de 10h à 12h, salle Padovani"

patouke@orange.fr

b.berganton@orange.fr

celinedelous@free.fr"

Les élus : "Mon Parti c'est La Fare"
B.BERGANTON, P. KEVORKIAN,
C.DELOUS

Agenda des manifestations municipales

18 et 19 NOVEMBRE - 9h30 à 18h30
Foire aux Santons et Marché de Noël
Centre Culturel Jean Bernard
Renseignements au 04 90 45 46 49/19

24 NOVEMBRE - 21h00
Soirée OMC - « Piano Furioso »
Concert "Piano Furioso" - humour musical
Auditorium René Bartoli - Tarif 13€/9€
Renseignements et réservations au 04 90 45 46 49/19

25 NOVEMBRE - 10h00
Découverte du scrapbooking (9/10 ans)
Participation de 5 euros
Bibliothèque municipale Denise Sicard
Renseignements et inscriptions au 04 90 42 56 09

25 NOVEMBRE - 19h30
9ème Nuitée Sportive
Centre Culturel Jean Bernard
Renseignements au 04 90 45 46 42

1er et 2 DÉCEMBRE
TELETHON
Voir programme distribué dans les boîtes aux lettres ou sur le site www.lafarelesoliviers.com
Renseignements au 04 90 45 46 18

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

2 DÉCEMBRE - 10h00
Découverte du scrapbooking (adultes)
Participation 10 euros
Bibliothèque municipale Denise Sicard
Renseignements et inscriptions au 04 90 42 56 09

6 DÉCEMBRE - 18h30
Conseil Municipal - Salle des mariages
Renseignements au 04 90 45 46 16

7 DÉCEMBRE - 18h00
Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants - Salle Deydier Avon
Renseignements au 04 90 45 46 43

8 DÉCEMBRE - 21h00
Soirée OMC - « Oh bonne mère ! Mon frère est parisien … » - Comédie de Jean Jaque - Tarif 13€/9€
Centre Culturel Jean Bernard
Renseignements et réservations au 04 90 45 46 49/19

9 DÉCEMBRE - 10h00
Spectacle "La Magie de Noël" (à partir de 4 ans) - Bibliothèque municipale Denise Sicard - Renseignements et inscriptions au 04 90 42 56 09

16 DÉCEMBRE - 10h00
Atelier lutin (à partir de 8 ans)
Bibliothèque municipale Denise Sicard
Renseignements et inscriptions au 04 90 42 56 09

16 DÉCEMBRE - 10h00
Séance de dédicace de Pascal Demeure
Bibliothèque municipale Denise Sicard
Renseignements au 04 90 45 46 27

16 DÉCEMBRE - 12h00
Repas de Noël des seniors
Centre Culturel Jean Bernard
Renseignements au 04 86 64 82 82

21 DÉCEMBRE - 19h00
Concert de Noël des élèves de l'école municipale de musique Pierre Barbizet - Eglise Saint Sauveur
Renseignements au 04 90 42 69 00

5 JANVIER - 18h00
Cérémonie de présentation des vœux à la population
Centre Culturel Jean Bernard
Renseignements au 04 90 45 46 18

12 JANVIER - 21h00
Soirée OMC - « Evidences Inconnues » spectacle de magie mentalisme
Centre Culturel Jean Bernard
Renseignements et réservations au 04 90 45 46 49/19

16 FÉVRIER - 21h00
Soirée OMC - Concert d'Alejandra Ribera - Auditorium René Bartoli
Renseignements et réservations au 04 90 45 46 49/19

22 FÉVRIER - 14h00
Chandeleur des seniors
Avec le groupe « Duo O&S »
Centre Culturel Jean Bernard
Renseignements et inscriptions au 04 86 64 82 82
(à partir du 15 janvier 2018)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.lafarelesoliviers.fr